



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,
Présents : 21	
Votants : 28	
Pour : 28	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
	Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,
	Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN
	Absents :
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-072 - DEMANDE DE FINANCEMENT AU CD48 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE DANS LES RUES DU THÉROND DES CASERNES ET NOTRE DAME À FLORAC-TROIS-RIVIÈRES

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022-093 en date du 2 juin 2022 attribuant les marchés de travaux des lots 1 et 2 pour l'opération de « réfection des réseaux humides et aménagement de voirie dans les rues du Théron, des Casernes et Notre Dame de Florac Trois Rivières »;

CONSIDÉRANT la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée entre la Communauté de communes et la commune de Florac-Trois-Rivières, par laquelle la commune transfère la maîtrise d'ouvrage pour la création du réseau pluvial et l'aménagement de la voirie à la Communauté de communes ;

CONSIDÉRANT le démarrage de ces travaux en date du 17 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT les attributions de subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 172.002,86€, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un montant de 66.256€, du Conseil

Départementale de la Lozère pour la partie « Eaux Usées » d'un montant de 45.240€ ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée à la Région Occitanie en date du 8 juin 2022 pour la « Requalification des espaces emblématiques et structurants à Florac Trois Rivières » pour un montant de 114.746€;

CONSIDÉRANT les échanges entre les services de la Région et les services de la Communauté de communes, en particulier le mail du 7 mars 2023 de la Région qui indique que le dossier ne répond pas aux critères d'éligibilité et qu'il n'est donc pas recevable pour un financement ;

CONSIDÉRANT que ce projet a été inscrit mais n'a pas été retenu au Contrat Territorial 2022-2026 du Conseil Départemental de la Lozère, pour la partie « Aménagement de voirie » ;

CONSIDÉRANT que la commune de Florac-Trois-Rivières a obtenu une subvention de 195.000€ pour son projet « Rénovation du Centre d'Accueil des Cévennes » au Contrat Territorial 2022-2026 et qu'elle donne un accord favorable pour transférer une partie de la subvention attribuée au dossier « Aménagement de voirie des rues du Théron, des Casernes et Notre Dame à Florac Trois Rivières » pour un montant de 78.697€ ;

CONSIDÉRANT le plan de financement réactualisé présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT					
	AEP	ASS	PLUVIAL	VOIRIE	TOTAL
DETR	56 171	37 207	53 905	24 720	172 003
AGENCE EAU ADOUR GARONNE	0	66 256	0	0	66 256
REGION - 30%	0	0	0	0	0
CD48	0	45 246	0	78 696	123 942
RESTE A CHARGE	92 015	44 681	57 778	93 324	287 799
TOTAL	148 186	193 390	111 683	196 741	650 000
	62%	23%	52%	47%	
AUTOFINANCEMENT	136 696		151 102		
	40,02%		48,99%		
	CCGCC		COMMUNE		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE le plan de financement actualisé de l'opération de « Réfection des réseaux humides et aménagement de voirie des rues du Théron, des Casernes et Notre Dame de Florac-Trois-Rivières », comme présenté ;

SOLLICITE une aide financière auprès du Conseil départemental de la Lozère, pour la partie « Aménagement de voirie », à un taux de 40%, soit une subvention de 78.697€, sur une dépense subventionnable de 196.741€ ;

PREND ACTE de l'accord de la commune de Florac-Trois-Rivières pour transférer la somme de 78.697€ du dossier « Rénovation du Centre d'accueil des Cévennes » sur le dossier « Aménagement de voirie des rues du Théron, des Casernes et Notre Dame de Florac-Trois-Rivières » ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_072-DE



DEMANDE le transfert de la somme de 78.697€ du dossier « Rénovation du Centre d'accueil des Cévennes » sur le dossier « Aménagement de voirie des rues du Thérond, des Casernes et Notre Dame de Florac-Trois-Rivières » dans le cadre du prochain avenant du contrat territorial 2022-2026 ;

MANDATE Monsieur le Président pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Lozère.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente,

